

ATEX 1

initial/recyclage

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4227-49 du Code du Travail : « Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires,,

OBJECTIFS

Acquérir les bases de la réglementation ATEX
Aborder les principaux moyens de se protéger d'une ATEX
Travailler en zone ATEX en toute sécurité.

PROGRAMME

- La réglementation ATEX
- Définition d'une ATEX
- Transformation d'une ATEX en explosion
- Les substances les plus dangereuses
- Mesures préventives
- Les moyens de se protéger d'une ATEX
- Règles d'intervention en ATEX
- Installation d'un matériel antidéflagrant

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard

PUBLIC CONCERNE : Toute personne susceptibles de travailler en zone ATEX , salariés de l'entreprise ou des entreprises extérieures, travailleurs temporaires

PRE-REQUIS :

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM • Une attestation est remise à l'issue de la formation.
• Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans